République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GENERAL

Procès - verbal N° 23

Séance extraordinaire

du jeudi 3 novembre 2011 à 20 h 00

à

l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2011
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création d'une commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés au traitement et à l'évacuation des eaux usées et des eaux claires
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la loi portant modification de la loi cantonale concernant le traitement des déchets et l'introduction d'une taxe au sac
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 35'000 francs pour la construction d'un parcours Vita
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la participation au financement du skatepark de Colombier et l'adhésion à l'Association Skatepark du Littoral Neuchâtelois
8. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général s'agissant de la ligne de transports publics 21.030 Le Landeron et Marin, exploitée par l'entreprise CarPostal, après la période d'essai de 3 ans
9. Motions et propositions
10. Interpellations et autres questions
11. Lettres et pétitions
12. a) Communications du Conseil communal

    b) Communications du bureau du Conseil général
13. Divers

* * * * *

Le président du Conseil général, **Nicolas Krügel** (PLRT), souhaite la bienvenue aux conseillers généraux, communaux, à la presse et au public.

1. Appel

Marie Dubois Passaplan (ELT) procède à l'appel, comme suit : 33 présents, 8 excusés. **Le président** informe que la majorité est fixée à 17.

Le bureau du CG est complété par Maurice Binggeli (PSLT) en remplacement d'Aline Humbert (PSLT) et Jean-Jacques Masson (PSLT) en remplacement d'Alain Trivelloni (PSLT), tous deux excusés.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2011

Serge Girardin (ELT) souhaite la rectification suivante au point 12 « Divers » :

« Communication de la COMCIR au sujet de l'arrêté sur la mise en sens unique de la rue de la Gare

La COMCIR ne cautionne pas l'arrêté pris par le CC pour les raisons suivantes :

1. *les dispositions de l'arrêté ne correspondent pas à la demande de la COMCIR de fermeture complète de la rue de la Gare à la hauteur du passage pour piétons entre l'école et la Place du Village*
2. *les dispositions prises ne correspondent pas aux deux plans proposés pour la rue de la Gare dans sa première partie au groupe de travail « rue de la Gare » soit respectivement sans fermeture mais avec une mise à 30 km/h, soit avec l'option de fermeture telle que la COMCIR l'a proposée*
3. *par conséquent, les comptages, mesures de vitesse, et autres mesures ne permettront aucune interprétation d'une situation future. Ils pourront à peine servir de postulat dans certaines configurations*
4. *cette solution a été envisagée du fait du CarPostal et de ses obligations ; or, il s'avère qu'après discussion avec un des responsables du CarPostal, ces dispositions n'ont pas été discutées au préalable*

De fait, nous sommes encore une fois déçus que nous ne puissions fonctionner dans une meilleure entente et coordination. Une demi-mesure + une demi-réalité + un quart de mensonge font de cet arrêté une pure aberration. ».

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2011, ainsi modifié, est mis au vote par le **président** et accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création d'une commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes

Le conseiller communal **Michel Muster** signale que voilà des années que les communes de la Paroisse collaborent, voilà deux ans que les 8 communes de l'Entre-deux-Lacs se penchent sur

leur avenir, voilà un an que 8 communes du Littoral réfléchissent à ce qu'elles pourraient faire ensemble. Ces réflexions se concrétisent pour l'instant par la parution de divers documents, rapports, études, ébauches, ébauches de planification. Pour l'heure, aucune décision n'est prise.

La nécessité pour le CC de pouvoir poursuivre l'analyse se fait maintenant en espérant le concours et l'avis d'une commission ad hoc du CC, telle qu'elle est proposée dans le rapport.

Il aimerait, avant de passer à la suite de la discussion sur ce point, signifier un errata qu'il faudrait prendre en compte. Il s'agit du dernier paragraphe du point 2 « Développement », où il faut lire : « Troisièmement, les communes de Corcelles-Cormondrèche, Enges, Hauterive, La Tène, Neuchâtel, Peseux, Saint-Blaise et Valangin ont entrepris ensemble une réflexion concernant un rapprochement entre elles, pouvant aller jusqu'à la fusion. Ce projet s'appelle *Nouveau Neuchâtel*. ». Vous voudrez bien ne pas tenir compte des communes de Cornaux, Cressier, Le Landeron et Lignières qu'il a malencontreusement laissées quand il a fait un copier-coller pour rédiger ce rapport, alors qu'il aurait dû les effacer. Il n'a jamais été question que ces communes soient dans le projet du *Nouveau Neuchâtel*.

Eric Flury (PSLT) signale que le groupe socialiste aimerait remercier le CC d'avoir pris l'initiative de mettre sur pied cette commission, ce qui veut dire mettre cette question à la portée du CG et notre groupe lui en sait gré.

Le groupe socialiste entrera de manière très motivée dans ces réflexions parce qu'il y a beaucoup de choses dans ces projets de fusions. On pourrait dire qu'il y a à manger et à boire. On pourrait même dire qu'il y a de tout et de n'importe quoi. Il était amusant ce soir de voir les quatre communes qu'il a fallu retirer de la liste. Il remarque que lorsqu'il y a des projets, les gens choisissent les communes intéressantes et laissent les autres de côté.

Le groupe socialiste a choisi Adriano Crameri et lui-même (Eric Flury) pour siéger dans cette commission.

Serge Girardin (ELT) signale qu'apparemment les avis divergent. Mencius, un philosophe chinois du IIIe siècle avant Jésus-Christ disait : « Ceux qui s'avancent trop précipitamment reculeront encore plus vite. ». Et voici qu'un processus que l'on disait juste en discussion, aux préliminaires, en phase d'approche, il y a deux CG de cela, prend soudainement une tournure d'urgence. Apparemment, les échéances sont mises au premier semestre de l'année prochaine, avant les élections de 2012, moment où une très certaine redistribution des futurs ex-membres de ladite commission ad hoc aurait lieu.

Quand on connaît le temps qu'il a fallu pour l'évaluation du processus de fusion Marin-Epagnier/Thielle-Wavre, trois projets de fusion en parallèle, cela tient du réacteur de l'Executor, vaisseau de Dark Vador. Est-ce que notre vaisseau amiral La Tène est à ce point en péril ? Est-ce notre salut que la fusionnite aiguë ?

Eh bien, l'Entente de La Tène, dans sa séance de lundi soir, n'est pas restée dupe sur cette proposition de commission ad hoc servant plus d'alibi à un processus certainement plus avancé que le CC ne saurait prétendre dans son rapport.

La Tène, de jouer un rôle de locomotive alors qu'il n'y a plus guère de charbon pour la faire avancer, de louper le train alors que le wagon de la fusion de La Tène n'est pas encore complètement accroché, c'est quand même fort de café.

Si vous voulez jouer du verbe, Messieurs les conseillers communaux, employez-le à bon escient. Cela lui fait penser à Joseph Joubert, écrivain français du XVIIIe, qui disait déjà à cette époque : « On pense avec précipitation et on s'exprime avec soin, avec étude, avec effort. C'est

un défaut du siècle. ». Le temps semble passer et se ressembler. Loin de vouloir créer un « Coïtus Interruptus » et ne dédaignant pas que les trois plans matrimoniaux présentés dans le rapport semblent valables, l'Entente de La Tène estime qu'il n'y a pas maintenant lieu de bousculer la mariée et que les dots restent pleines de conjectures du fait de remaniements fiscaux cantonaux à l'étude, d'après ce que le CC nous dit. Aurait-on un double langage ?

De ce fait, l'Entente de La Tène refusera l'entrée en matière. S'il devait y avoir création de la commission ad hoc, l'ELT présentera ses candidat-e-s au prochain CG.

« Le grand secret de notre maladie oscille entre la précipitation et la négligence. » (Johann Wolfgang von Goethe).

Michel Montini (PLRT) signale que beaucoup plus prosaïquement que nos collègues de l'Entente, le parti libéral-radical de La Tène estime qu'il est temps de se poser ces questions même si cela paraît effectivement prématuré puisque la commune de La Tène est relativement jeune mais il faut se les poser assez rapidement pour ne pas « louper le train ».

Nous sommes finalement enchantés que le CC associe le CG à un stade prématuré et précoce des travaux et proposons deux personnes en notre sein : Jean-Dominique Röthlisberger (qui a connu la fusion entre nos deux communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier) et Pascal Perret (avec un regard neuf).

La parole n'étant plus demandée, **le président** met au vote la création d'une commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes qui est acceptée par 19 voix contre 12.

Sur question **du président**, **Serge Girardin** (ELT) confirme que l'Entente de La Tène ne présentera pas ses deux candidats ce soir.

Le président rappelle qu'ont été nommés : Adriano Crameri (PSLT), Eric Flury (PSLT), Jean-Dominique Röthlisberger (PLRT) et Pascal Perret (PLRT), sous la conduite du CC. Les deux représentants de l'Entente de La Tène seront nommés lors d'une prochaine séance, lorsqu'elle souhaitera les rejoindre.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés au traitement et à l'évacuation des eaux usées et des eaux claires

Le conseiller communal **Daniel Rotsch** signale qu'il est toujours très difficile et pas évident de procéder à une augmentation de taxe mais celle-ci se justifie.

Pour rappel, les deux premiers exercices comptables de la nouvelle commune de La Tène 2009-2010, s'agissant de ce compte, ont été déficitaires et il y a eu un prélèvement à la réserve mais cette situation était connue lors de la fusion, qui faisait partie du rapport opérationnel et qui prévoyait ce cas de figure. En 2011, dernière année, un prélèvement sur la réserve « Eaux usées » - « Eaux claires » devra être fait, ayant ses conséquences sur 2012 car la couverture est insuffisante. Ensuite, un prélèvement ne pourra plus être effectué.

Pour rappel également, le tarif de l'eau au m^3 mesuré par les compteurs de distribution d'eau étant de 2 francs HT, la taxe couvre les postes 710 et 711, les eaux usées (EU) et les eaux claires (EC). Les EC sont virées dans le cadre des EU, ce qui signifie qu'on reprend le montant des EC dans le cadre du compte 710. Les plus gros postes du compte 710 sont liés à la participation à la station d'épuration de la Châtellenie, station d'épuration qui, on doit le dire ici, maîtrise, malgré tous les sentiments que l'on peut avoir à ce sujet, les coûts. On le voit, année

par année, les coûts baissent, en termes d'amortissements, de charges du personnel, notamment suite au changement du chef de station.

Par contre, en termes d'investissements, il sera difficile de procéder à ceux-ci si l'on n'adapte pas cette taxe. Des travaux importants de mise en séparatif sont à faire, détaillés dans le rapport à la page 4, avec un calendrier posé en fonction de l'actualité de la commune, notamment la rue de la Gare, projet à l'étude et bien avancé, ainsi que les rues Fleur-de-Lys et Auguste-Bachelin. Le reste devra répondre à l'actualité, notamment par rapport aux investissements qui devront être faits dans le cadre du futur pôle de développement économique où là aussi il devrait y avoir une négociation importante avec le Canton.

L'hypothèse de calcul figure en détail dans le rapport. A noter que des conditions spéciales ont été accordées et que l'on devra en tenir compte pour notre calcul, ce qui aboutit à une taxe de 2.90 francs et 2.45 francs au tarif spécial. Ce tarif permet non seulement d'effectuer ce rattrapage du manque de couverture du compte 710 mais prévoit également les investissements à 5 ans, respectivement des rues de la Gare, de la Fleur-de-Lys et Auguste-Bachelin, à terme. Ce tarif peut paraître relativement élevé mais, pour comparaison, la commune de La Tène, en termes de tarifs, se porte bien dans le classement (montré à l'écran). Si l'on prend le tarif de l'évacuation d'eau, seule la Ville de Neuchâtel a un tarif plus bas. Par rapport aux autres communes, nous sommes extrêmement bien placés. L'augmentation est importante mais elle ne nous mettrait pas dans un classement de bon dernier si d'aventure le tarif proposé par le CC était accepté ce soir.

Jürg Wunderlin (ELT), au nom de la commission financière, signale que cette dernière a étudié le rapport du CC lors de sa séance du mardi 25 octobre, puisque la nécessité de l'augmentation de cette taxe était incontestée comme notre commission le proposait déjà l'année passée, ces 2.90 francs par m^3 représenteraient une augmentation de 45%, qui n'est pas négligeable.

Notre commission propose d'échelonner cette augmentation, c'est-à-dire qu'en 2012, seulement le minimum nécessaire pour rééquilibrer le compte, soit une augmentation de 30% à 2.60 francs. Une deuxième augmentation serait à revoir dans les années qui suivent.

De plus, nous mandatons le CC de renégocier avec les entreprises pour but de supprimer le rabais spécial pour entreprises au 1er janvier 2015.

Les membres présents lors de notre séance ont accepté à l'unanimité cet amendement et vous proposent d'accepter cet arrêté, y compris cet amendement que vous avez eu sur votre pupitre.

Pascal Vaucher (ELT) signale que lors de la séance de préparation du 31 octobre dernier, l'Entente de La Tène a étudié attentivement le rapport du CC concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés au traitement et à l'évacuation des eaux usées et des eaux claires.

Malheureusement, force est de constater que ce rapport ne répond absolument pas aux questions posées lors de la séance du CG du 9 décembre 2010.

Pour mémoire, lors de cette séance ordinaire du CG consacrée au budget 2011, des membres de la commission financière avaient proposé une augmentation de la taxe d'évacuation des EU de 2 francs à 2.40 francs.

Lors de la discussion de cette proposition, il a été rappelé que le financement de l'évacuation des EC par le compte des EU avait été décidé en 2007 pour faire face à une situation bien particulière. D'une part le compte F710 « Epuration des eaux usées » était bénéficiaire depuis plusieurs exercices et le compte B280.03 « Réserve épuration des eaux » s'élevait à plus d'un million de francs. D'autre part, dans le cadre du processus de fusion, il était nécessaire d'équilibrer les comptes sans toucher au coefficient fiscal.

Le compte F710 « Epuration des eaux usées » ne doit, en principe, ni être déficitaire, ni bénéficiaire. Le choix, en 2007, se résumait soit à augmenter le coefficient fiscal tout en diminuant la taxe d'épuration, soit à financer l'évacuation des EC par le bénéfice de la taxe d'épuration. C'est donc en connaissance de cause que la décision a été prise.

Actuellement, la situation est totalement différente. Le processus de fusion entre Marin-Epagnier et Thielle-Wavre est terminé et la prochaine fusion pas encore amorcée. Le compte F710 « Epuration des eaux usées » est déficitaire et la réserve pour l'épuration des eaux est bientôt épuisée. Il est donc temps d'évaluer s'il est plus judicieux de financer l'évacuation des EC par l'impôt, comme ce fut le cas jusqu'en 2006, ou par la taxe d'épuration.

Il faut rappeler que le financement par l'impôt a un impact sur la péréquation financière alors que la taxe touche éventuellement certaines entreprises quand elles ne sont pas au bénéfice d'un rabais. Quelle est, financièrement, la meilleure solution pour les citoyens de La Tène ?

C'était la question posée en décembre 2010 et la réponse ne se trouve pas dans le rapport du CC. Le rapport mentionne uniquement la loi sur la protection des eaux du 21 septembre 2005 qui précise que les charges des EC « peuvent » être couvertes par la taxe d'épuration.

Il réitère donc ses questions au CC : 1) Quelle est la solution financièrement la plus avantageuse pour les citoyens de La Tène (et pas forcément la plus facile pour le CC) ? 2) Quel est le montant payé par les entreprises par rapport à celui payé par les habitants au titre de la taxe d'épuration ? 3) Quel est le volume d'eau consommé par les entreprises par rapport à celui consommé par les habitants ?

En l'absence de réponses satisfaisantes, l'Entente de La Tène refusera l'entrée en matière.

Marc Borel (PSLT) signale que lors de sa séance de préparation du CG, le groupe socialiste s'est penché avec attention sur le rapport du CC s'agissant de ce point de l'ordre du jour.

Nous savions depuis l'adoption du premier train d'arrêtés-tarifs pour la mise en œuvre de la commune de La Tène du 1er janvier 2009 que la taxe de 2 francs par m^3 ne couvrirait pas les frais inhérents à ce poste. Mais il s'agissait de diminuer l'excédent de réserve constitué pour ce compte qui doit être autoporteur. Comme il ne s'agissait pas de thésauriser cette somme, il fallait la réduire. La population de la nouvelle commune de La Tène a donc profité depuis quelques années d'une taxe artificiellement trop basse. La réadaptation de cette taxe devient nécessaire pour que ce compte ne devienne pas non plus déficitaire. Nous avons même implicitement accepté une réadaptation de cette taxe lors du processus de rénovation des conduites amorcé au chemin du Chenevier.

Mise à part l'obligation légale que cette taxe couvre les frais, il est aisément compréhensible que si le compte 710 devenait déficitaire, la commune devrait emprunter et que cela aurait alors pour conséquence inverse de rendre la taxe artificiellement trop haute de ce qu'elle devrait être, en plus des frais, couvrir l'intérêt de la dette.

Le groupe socialiste, dans sa majorité, estime primordial que la taxe proposée couvre les charges et permette également d'entretenir notre réseau et de pouvoir y apporter les investissements nécessaires.

D'un autre côté, il faut reconnaître qu'une augmentation de 2 francs à 2.90 francs constitue une augmentation massive qui risque de fragiliser un peu plus les personnes à faibles revenus puisque cette taxe pourrait être répercutée sur les charges d'habitation.

Il s'agit donc de trouver une solution qui minimise cette hausse tout en garantissant une couverture suffisante des charges.

Nous nous sommes alors étonnés du privilège accordé en son temps à certaines entreprises. S'il nous paraît logique de déduire du volume d'eau potable consommé le volume d'eau épuré par ces particuliers pour calculer la taxe due, principe que nous ne voulons pas remettre en question ce soir, nous ne voyons pas pourquoi des entreprises devraient bénéficier d'un rabais supplémentaire sur le volume restant que la commune doit réellement traiter.

Sur la base des chiffres du rapport du CC, et si l'on abandonnait les tarifs spéciaux, la taxe pourrait revenir à 2.78 francs par m^3 tout en apportant les mêmes recettes. Ce chiffre représente certes une forte augmentation par rapport au tarif actuel de 2 francs par volume mais il rappelle que ces 2 francs étaient artificiellement bas et que nous en avons tous profité jusqu'à ce jour. Pour mémoire également, il rappelle que pour l'ancienne commune de Thielle-Wavre la taxe correspondant était de 7.05 francs au m^3. On resterait donc encore bien plus bas avec 2.78 francs.

Pour atteindre cet objectif, il faudrait que nos autorités exécutives négocient avec les entreprises concernées une diminution progressive de ces avantages en faisant valoir des économies importantes déjà à réaliser à ce jour par l'octroi de 12 ans de tarifs préférentiels.

Le groupe socialiste propose donc de refuser ce rapport pour laisser le temps au CC d'entreprendre ces négociations et pour revenir avec de nouveaux chiffres et un calendrier de l'abandon des tarifs spéciaux.

Emmanuel Rieder (PLRT) signale que dès la publication des premiers comptes de la commune de La Tène, la commission financière nous avait sensibilisés au niveau insuffisant de la taxe d'épuration pour couvrir l'ensemble des coûts engendrés. En décembre 2010, elle était allée plus loin en nous proposant une première adaptation sous la forme d'une hausse à 2.40 francs par m^3. Le groupe libéral-radical avait alors soutenu la démarche au contraire du CG dans sa majorité.

Sur le fond, le groupe libéral-radical est fidèle à sa ligne. Il soutiendra l'idée d'une taxe permettant de couvrir les coûts actuels. Le projet déposé par le CC va cependant trop loin. La couverture de charges d'investissements pas encore réalisés est pour le moins prématurée. Le groupe se ralliera donc unanimement à la proposition de compromis de la commission financière qui fixe la taxe à 2.60 francs par m^3.

Le groupe libéral-radical a pris connaissance du projet de la commission financière de suppression du rabais spécial aux entreprises. Il juge la démarche insuffisamment aboutie. Si un gros consommateur d'eau, quel qu'il soit, procède à des investissements conséquents pour épurer les eaux consommées et ainsi rejette une eau propre dans le réseau, il nous semble logique de lui accorder un traitement différencié pour deux raisons. Cela constitue une incitation à investir dans des infrastructures de production davantage écologiques, pour le bien de tous. Cela tient ensuite compte de la qualité des eaux rejetées dont le traitement n'est alors plus nécessaire. Cette incitation peut prendre à nos yeux tant la forme d'un tarif préférentiel que celle d'une exonération d'une partie du volume rejeté ou les deux à la fois.

En ce sens, nous comprenons l'octroi en 1999 par le CC d'un traitement particulier au seul gros consommateur présentant ces caractéristiques. Nous regrettons cependant qu'il affecte une seule situation et qu'un nouveau consommateur procédant de manière identique au précédent ne puisse bénéficier équitablement et en toute transparence des mêmes conditions.

Dès lors, le groupe libéral-radical vous propose de rejeter la proposition de la commission financière. La suppression d'un traitement particulier des gros consommateurs recourant à des mesures volontaires d'assainissement des eaux est contre-productive. Afin de ne pas lâcher le

morceau, le groupe libéral-radical vous propose un nouvel amendement qui prend la teneur d'un nouvel article, à ajouter au projet d'arrêté que nous soumet ce soir le CC, qui est la suivante :

« Art. 2 (nouveau) Le Conseil communal est chargé de proposer au Conseil général d'ici au 31 mars 2012 un complément à l'arrêté du Conseil général concernant la taxe d'épuration qui prévoit un mécanisme de rabais uniforme et équitable pour les gros consommateurs qui procèdent au traitement de leurs eaux usées. ».

Remo Siliprandi (PLST) signale qu'il lui intéresserait de savoir, concernant l'amendement de la commission financière et pour le rabais spécial, pourquoi elle propose le 1er janvier 2015 et pas 2014, 2016 ou 2020, voire - ce qui serait le plus juste - 2012. En effet, jusqu'à preuve du contraire, la grande entreprise dont il est question n'a pas de gros problèmes de trésorerie.

Marc Borel (PSLT) a une question par rapport à la proposition de la commission financière dont l'objectif est de couvrir les charges ainsi que les investissements. Il ne comprend pas très bien comment on peut y arriver avec ces 2.60 francs. A-t-elle fait de nouveaux calculs ? Est-ce que les charges seront couvertes ? Quels sont les critères qui ont amené à poser 2.60 francs ?

Adriano Crameri (PSLT) signale, en son nom personnel, qu'il est persuadé que des économies sont possibles. Voici ses constatations. Il soutient le rapport, l'arrêté du CC et l'amendement de la commission financière, même si cette augmentation va provoquer des hausses financières importantes pour les habitants de la commune, soit directement envers les propriétaires mais également pour les locataires via les décomptes de charges.

Par son intervention, il aimerait demander au CC de s'entendre avec tous les intervenants lors de travaux importants.

Il tient à citer le déroulement des travaux au chemin du Chenevier en 2011. Depuis plusieurs années, les caves et les garages souterrains des immeubles au Sud de la gare, notamment ceux de la rue du Closel 6 à 28, sont inondés lors d'orages importants. Au début 2011, la commune a procédé à la mise en séparatif des eaux provenant de la rue du Closel 10 à 28 sur le chemin du Chenevier sur environ 100 mètres (sans prendre en considération les eaux pluviales provenant de la rue du Closel 6 à 8). Ces travaux étaient terminés vers la fin du 1er trimestre 2011.

Or, durant l'été, une entreprise a procédé à des travaux supplémentaires à deux endroits, travaux qui se sont concrétisés par la pose de deux armoires en surface, reliant des installations se trouvant sur ledit chemin du Chenevier.

Depuis le 25 octobre 2011, un nouveau chantier est ouvert au chemin du Chenevier à l'interception avec le chemin Robinson, à l'Est du domaine de Préfargier.

Selon l'information de la Châtellenie de Thielle faite aux habitants de la rue du Closel 6 à 28 du 27 octobre 2011, il ressort que :

1. *suite aux inondations qu'a subies votre quartier, notamment en 2008, deux projets ont été décidés d'un côté par la commune et de l'autre par la Châtellenie*
2. *premièrement et déjà effectuée : mise en séparatif du quartier du Closel (pose d'une conduite pour la séparation des eaux de pluie)*
3. *deuxièmement : modification du tracé de la conduite intercommunale à la hauteur du croisement des chemins Chenevier - Robinson*
4. *malheureusement, ces deux gros travaux n'ont pas pu être réalisés en même temps, pour différentes raisons : timing, budgétaires, environnementales*

5. les travaux doivent durer entre 15 jours et un mois selon les difficultés rencontrées.

Le rapport 2009 du CC à l'appui de l'approbation des comptes indique, en page 20, au chapitre « Protection des eaux » : « Une étude approfondie est sur le point d'aboutir concernant la mise en séparatif du quartier du Closel, avec mise en place de conduites au chemin du Chenevier. Une demande de crédit sera déposée avant la fin du printemps 2010. ».

A noter que le syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle a voté pour sa part un crédit pour améliorer la conduite intercommunale passant par le chemin du Chenevier, tant au niveau des coudes que de l'état intérieur de ladite conduite.

Le crédit de 500'000 francs a été voté par le CG le 17 juin 2010. Il précisait que la Châtellenie de Thielle avait déjà voté un crédit de 79'000 francs pour la correction du coude et l'assainissement de la chambre B24, travaux mis en attente, souhaitant les effectuer en même temps que ceux de mise en séparatif par la commune de La Tène.

Il précise que ce nouveau chantier consiste dans l'ouverture de la route à une profondeur d'environ 2 à 2.5 mètres, à l'intersection Chenevier - Robinson, soit au même endroit que le chantier ouvert lors de la pose des conduites du séparatif au début 2011.

Ses questions au CC : En partant des informations mentionnées ci-dessus, d'une part la Châtellenie de Thielle avait voté le budget 2009 déjà et d'autre part, le CG avait accepté la dépense de 500'000 francs le 17 juin 2010. Il pense que des économies substantielles sont possibles avec une meilleure collaboration entre les divers intervenants, car ce sont les contribuables qui doivent assumer les coûts, engendrés par un manque de planification. Ce sont également de telles attitudes qui produisent des surcoûts, facilement évitables, et qui conduisent à l'augmentation des taxes.

1. Au vu de ce qui précède, il demande au CC pour quelles raisons la synchronisation n'a pas été faite entre tous les intervenants alors que les crédits étaient votés depuis longtemps en sachant qu'un chantier global fait économiser bien des frais à tous les intervenants.
2. Que le CC l'informe des surcoûts engendrés par ce manque de coordination. Il répète que des économies sont possibles. Neuchâtel peut le faire avec beaucoup moins, pourquoi pas nous ?

Le président signale qu'à son sens la question est importante mais hors sujet. Il propose que l'on y réponde dans les *questions* au moment où l'on arrivera à ce point de l'ordre du jour, à moins que le CC souhaite répondre à cette problématique lors d'une prochaine séance.

Il rappelle la question posée à la commission financière concernant le mode de calcul des 2.60 francs.

Jürg Wunderlin (ELT) répond au groupe socialiste que les 2.90 francs incluent tous les frais après investissements jusqu'à fin 2015. Comme nous n'avons pas encore voté de crédits pour 2012, on arrive actuellement à des coûts d'environ 2.50 francs. Avec la réfection de la rue de la Gare, on augmentera les frais d'année en année, raison pour laquelle nous pensons que l'on peut échelonner l'augmentation de cette taxe.

Suite à la demande d'**Emmanuel Rieder** (PLRT), **le président** propose d'entendre le CC avant de faire une interruption de séance.

Daniel Rotsch signale, concernant le volume d'eau « entreprises », que l'on est un peu pris à froid. Pour pouvoir donner des chiffres précis, il faut nous donner un peu de temps. Mais, contrairement à l'adduction d'eau, à la distribution d'eau potable, les infrastructures pour

l'évacuation des eaux ne sont pas propres aux besoins des entreprises. Dans le domaine de l'adduction d'eau, certaines entreprises ont besoin d'une certaine quantité de pression-débit, d'assurances, de garanties que cette pression-débit d'eau arrive tous les jours dans de bonnes conditions. Les infrastructures doivent donc être adaptées pour ces entreprises. Le CC a entrepris des négociations avec certaines d'entre elles, qui ont besoin de ces garanties, pour un cofinancement d'investissements futurs. Contrairement à cela, pour l'évacuation des eaux, mis à part éventuellement les diamètres, puisqu'en termes d'eaux usées, les diamètres ne sont pas forcément importants, ces infrastructures sont importantes pour l'ensemble de la population indépendamment du fait que l'on y déverse plus ou moins la même chose pour la STEP. Ce n'est pas la qualité d'eau déversée par ces entreprises qui fait que les coûts augmentent. Nous avons eu une séance du comité intercommunal de la Châtellenie de Thielle hier et nous en avons discuté avec le chef de station. Au niveau de la station d'épuration, le fait que l'on ait des entreprises relativement sensibles n'influence pas le traitement des eaux, loin d'une catastrophe bien entendu mais elles sont extrêmement rares et là des mesures spéciales sont prises.

A la question de savoir quelles sont les recettes engendrées par le volume d'eau des entreprises, il ne peut y répondre à la seconde. On aurait dû avoir la question plus tôt pour y amener la réponse mais il fait partie de la recette totale encaissée, à part les conditions spéciales qui ont été accordées mais ces entreprises-là paieront aussi le tarif plein.

A savoir si la meilleure solution est de sortir le compte 711 du poste 710, c'est-à-dire le refinancer par l'impôt, ce n'est pas uniquement au CC d'y répondre. C'est une décision hautement politique. Il faut se rappeler que dans les comptes 2010, le compte 711 représente 330'000 francs, ce qui correspond au prélèvement à la réserve ou à 2.5 points d'impôt supplémentaires. Jusqu'à l'année passée, les comptes communaux étaient tout sauf noir et y rajouter ce montant ne ferait que les aggraver. Faut-il les sortir pour le prochain exercice ou pas ? C'est au CG d'adopter ou non cette proposition mais cela ne fait pas partie de la position du CC dans le cadre de son rapport.

La proposition de la commission financière du 19 novembre 2010 avait été traitée lors de la séance du CG de décembre 2010 et la question du poste 711 n'y figurait pas, même si elle a peut-être été discutée. La proposition était d'augmenter la taxe à 2.40 francs afin de remédier aux difficultés dues au manque de couverture de ce poste.

Sur demande **du président**, afin de permettre au CC de compléter sa réponse, **Pascal Vaucher** (ELT) répète ses questions.

Par ailleurs, il est d'accord avec le CC qu'il s'agit d'une question politique de sortir le compte 711 du 710 ou pas mais actuellement nous n'avons pas les données pour prendre la décision.

Daniel Rotsch signale que nous connaissons ces volumes d'eau. Il y a des conditions spéciales qui sont données à certaines entreprises, en termes de rabattement de volume d'eau, par rapport au volume d'eau mesuré au travers des compteurs, parce qu'elles épurent tout ou partie du volume d'eau consommé pour leurs activités industrielles. Le détail entreprise par entreprise ou entreprises-population ne fait pas partie du rapport de manière précise, ni les volumes consommés et ceux rejetés. Les chiffres qui vous sont donnés dans le rapport tiennent compte de l'ensemble des abonnés qui s'acquittent aujourd'hui de cette taxe de 2 francs. Un volume d'eau de 140'000 m^3 est quant à lui acquitté avec une taxe spéciale. Ce volume se voit défalquer d'un certain volume, dû au fait que 20'000 m^3 sont épurés et ne sont pas envoyés à la station d'épuration.

Pierre-Olivier Maire (ELT) est un peu « chatouillé » par les conditions particulières faites aux entreprises qui ont besoin d'eau pour pouvoir fonctionner. Normalement, quand on a besoin d'une prestation complémentaire, on la paie et l'on n'a pas droit à une réduction.

Daniel Rotsch signale que ce n'est pas du tout ce qu'il voulait dire. Tout à l'heure, il parlait de prestations supplémentaires qui seront cofinancées et qui feront partie de négociations entre le CC et les entreprises. La situation actuelle a été induite il y a déjà quelques années. Elle est appliquée et applicable. Maintenant, il y a peut-être un choix fondamental à faire de les supprimer. La commission financière a abordé le sujet et a fait une proposition en termes de délai. C'est une façon de faire si ce Conseil le désire.

Le président signale que nous sommes proches du prochain CG et va suspendre la séance afin que chaque groupe puisse se concentrer sur l'essentiel. Il rappelle la proposition du CC d'augmenter cette taxe à 2.90 francs et la contre-proposition de la commission financière pour la porter à 2.60 francs. Nous avons également une proposition de la commission financière de renégocier le rabais spécial pour entreprises pour qu'il soit supprimé le 1er janvier 2015. La proposition du parti libéral-radical demande que le CC revienne devant nous d'ici au 31 mars 2012 avec un mécanisme de rabais uniforme et équitable pour les gros consommateurs qui procèdent au traitement de leurs eaux usées.

- suspension de séance -

Marc Borel (PSLT) signale qu'il s'agit de ne mettre personne sous pression afin que chacun soit au clair sur nos objectifs, sans dégoût, pour que nos arguments semblent couler de source dans un style épuré, sans être taxés d'opportunistes.

Plus sérieusement, au vu des nombreuses propositions qui émanent des différents groupes et notamment celle de l'Entente, qui nous intéresse énormément, nous estimons que le projet n'est pas suffisamment abouti pour nous prononcer ce soir de manière définitive sur un arrêté. Nous préférons refuser l'entrée en matière. Ce n'est pas une sanction dirigée contre l'Autorité mais plutôt l'occasion de revenir avec un débat plus profond, avec des arguments plus percutants, et arrêter directement un arrêté qui tienne la route plutôt que de passer par une série d'arrêtés bancals ou transitoires.

La parole n'étant plus demandée, le **président** met au vote l'entrée en matière qui est rejetée par 24 voix contre 8.

Daniel Rotsch pense que le rapport n'était probablement pas assez mûr, pas assez compréhensible ou alors que l'on n'était juste pas sur la même longueur d'ondes. Un enseignement est à tirer. Peut-être qu'il aurait fallu le travailler plus en commissions. On va se remettre au travail mais il va être difficile d'adapter le tarif au 1er janvier 2012, la prochaine séance étant celle du budget. Nous allons reprendre ce rapport au niveau du CC et ensuite entreprendre les démarches nécessaires afin que l'on puisse associer un maximum de commissions afin qu'elles puissent se prononcer en toute connaissance de cause.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la loi portant modification de la loi cantonale concernant le traitement des déchets et l'introduction d'une taxe au sac

Le conseiller communal **Daniel Rotsch** signale qu'il faudra éviter de faire ce soir un débat sur la taxe au sac. Il s'agit d'une taxe qui a été validée et votée par le Grand Conseil qui a modifié la

loi sur le traitement des déchets. Les communes sont appelées à l'appliquer. Il y a un certain nombre d'options qui figurent non seulement dans le rapport mais également dans la proposition de règlement. L'introduction de la taxe au sac au niveau cantonal tend à chercher une diminution de la taxe sur l'environnement ainsi qu'à améliorer le tri. L'objectif de la commune, à terme, est de pouvoir réduire les transports.

Pour rappel, la gestion des déchets repose sur une loi fédérale ainsi que sur une loi cantonale. Les communes, notamment la commune de La Tène, sont appelées à fixer un règlement concernant la gestion des déchets dans lequel devront figurer les options choisies ce soir.

Le 12 mai 2010, le Grand Conseil approuve la modification de la loi sur le traitement des déchets en y introduisant cette notion significative de taxe au sac, avec une approche différente puisque l'on parle de poids et de volume. En ce qui nous concerne, c'est seulement au niveau du volume étant donné que le tarif au poids est uniquement applicable à Val-de-Travers et à La Brévine.

La taxe au sac (p.ex. 2 francs pour un sac de 35 l.) couvre les frais d'incinération et les frais de production du sac. Le reste de frais (infrastructures [déchetterie, écopoints], transport, information, travail administratif, etc.) est financé par une taxe de base à laquelle il faut retrancher une part de financement par l'impôt pouvant être fixée entre 20 et 30%. L'option choisie par le CC est de 30%. Il faut savoir que la partie qui n'est pas financée par la taxe se monte approximativement à 30% de l'ensemble de gestion des coûts des déchets, raison pour laquelle le CC a choisi cette option. Il y aura également une perception de taxe pour les entreprises qui sera basée sur leur importance. Vous avez pu le lire dans le cadre du rapport et du règlement. Tous les sacs seront admis sur le territoire communal (17, 35, 60 et 110 l.) car on n'a pas les infrastructures nécessaires, contrairement aux communes qui ont déjà leurs parcs de conteneurs enterrés où là on doit restreindre le volume des sacs.

Au niveau de la valorisation des déchets, la mise en place d'écopoints permet l'apport volontaire et un tri efficace. A terme, on parlera peut-être de parcs de conteneurs enterrés mais cela ne fait pas encore partie de nos propositions.

Nous tous générons un gros volume de déchets et nous devons favoriser le tri en taxant cette incinération de manière séparée afin que l'on puisse maîtriser au niveau du consommateur ces coûts de gestion des déchets, qui représentent environ 30% pour les transports, 35% pour l'incinération, 12% pour les déchets verts, 17% pour la déchetterie et 6% de divers (frais administratifs, information, etc.).

Les sacs officiels seront disponibles dans certains commerces, éventuellement à l'administration communale. Une campagne d'information à la population sera faite mais pour cela il faut attendre les décisions qui seront prises ce soir par le CG.

En termes d'écopoints, un travail a déjà été fait par les commissions des TPSI et EDD. Il y a deux scénarii qui ressortent. 1) La commune finance les écopoints en achetant les conteneurs, les véhicules et en engageant du personnel pour s'en occuper. 2) On fait une sorte d'externalisation par un mandat de prestations donné à une entreprise spécialiste. Une première approche a été faite et l'on se rend compte que si l'on compare les coûts générés par la gestion de ces écopoints par la commune ou par une prestation extérieure, les coûts sont extrêmement différents et la question doit encore être approfondie au travers de ces commissions. Ces écopoints seront mis en place le plus rapidement possible. La commission TPSI s'est laissée le temps pour pouvoir se renseigner dans d'autres communes, de même importance que La Tène, qui gèrent déjà des écopoints. Ils ne seront certainement pas mis en place au 1er janvier 2012 mais dans le courant du début de ladite année.

S'agissant des conteneurs enterrés, ils font partie du programme de législature et du plan financier qui vous ont été soumis en début de législature mais l'on se rend compte maintenant que l'on prend un risque de charger le bateau de la taxe parce que les amortissements induits par un parc de conteneurs enterrés ne figurent pas aujourd'hui dans les coûts de la gestion des déchets. Il faudra donc bien veiller à ne pas charger ce bateau de trop. Il faut savoir qu'il s'agit d'un investissement important pour notre commune (1.6 million de francs) qui génère des frais financiers annuels qu'il faudra amortir au travers de la taxe. On se rend compte que l'on arrive là à un niveau de taxe relativement élevé. Il n'en est donc pas question pour l'instant.

Jürg Wunderlin (ELT), au nom de la commission financière, signale que cette dernière a étudié le rapport du CC lors de sa séance du mardi 25 octobre.

La commission a été à un certain point partagée concernant la façon que la facturation de la taxe de base soit faite par les propriétaires, respectivement par les gérances pour les immeubles locatifs, ce qui va augmenter les coûts pour les locataires.

La majorité des membres présents a accepté ce rapport et vous propose de l'accepter aussi.

Ted Smith (PLRT), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable, signale que cette dernière a étudié, lors de sa séance du 27 septembre, avec intérêt l'avant-projet du règlement concernant la gestion des déchets.

Les discussions se sont focalisées sur trois points : 1) la forme du règlement ; 2) le fond du règlement, notamment les modalités de calcul de la taxe mais surtout la valorisation des déchets ; 3) la communication à mettre en œuvre vis-à-vis de la population.

Il vous épargne les remarques concernant la forme, ainsi que les modalités de calcul, car ce sont les groupe et partis qui décideront. Nous nous sommes surtout concentrés sur l'aspect de la réduction des déchets, de la valorisation et de l'apport volontaire, qui sont un objectif-clé de cette réforme.

La valorisation a des aspects financiers mais pas uniquement, car seulement la récupération du verre, de l'alu et du papier « rapporte ». Le reste trouve sa justification dans l'économie des matières premières (recyclage du verre, bois, métal, etc.), dans la protection de l'environnement (p.ex. les batteries, les huiles) ou encore dans le social (habits).

Dans les principes du règlement, en particulier dans l'art. 2 g), la commune se donne les moyens de gérer les déchets par la mise à disposition d'une infrastructure adéquate. Dans ce cadre-là, les commissaires étaient d'avis que la mise à disposition d'écopoints doit être envisagée. Ainsi les habitants verront que la réforme en question n'est pas uniquement une affaire de taxe et d'argent mais permet aussi la mise en place d'une meilleure infrastructure. Chacun peut ainsi contribuer à augmenter le tri des déchets sans devoir installer 5 poubelles sur son balcon.

Sachant que le coût annuel de quelques écopoints, on l'a vu tout à l'heure dans le calcul, selon un modèle de service-location par une entreprise privée, est estimé à environ 10% du budget au poste 720 en 2012, les membres ont recommandé qu'ils soient budgétés dès 2012. A la lecture du budget par contre nous ne sommes pas sûrs que la recommandation ait été suivie.

Finalement, nous nous sommes penchés sur la mise en place d'une communication vis-à-vis de la population. Il passe les détails mais c'est une chose prévue.

Pascal Perret, au nom de la commission des TPSI, signale qu'au cours de la seule et unique séance que la commission a pu consacrer à l'étude du règlement concernant le traitement des déchets - et encore ce n'était pas encore la version définitive soumise ce soir à l'approbation du

CG - ses membres ont étudié attentivement les différents articles qui le composent, tout en sachant qu'il s'agissait d'un règlement-type. La commission n'a donc pas pu statuer sur le système de financement proposé, partant de se prononcer sur la taxe au sac, la taxe de base et la part de financement par l'impôt.

S'agissant du règlement « proprement » dit, il interviendra au nom de la commission sur quelques points dans le cadre des discussions qui auront lieu tout à l'heure.

Notre commission s'est avant tout attachée à la question de la valorisation telle qu'elle est définie à l'art. 9 du règlement et qui fait l'objet d'un développement dans le rapport (point 3.4) du CC. S'agissant des points de collecte, ou écopoints, la commission est d'avis - avant d'en fixer le nombre et leur emplacement - qu'il serait judicieux de prendre contact et de rencontrer des entreprises spécialisées et des communes de taille comparable à la nôtre déjà confrontées à la gestion des déchets valorisables, tel que c'est le cas dans le canton de Fribourg par exemple. La commission s'est aussi posée la question s'il ne serait pas envisageable de faire venir sur le territoire communal l'une ou l'autre de ces entreprises spécialisées, laquelle pourrait nous donner un avis ou des conseils quant au nombre et à l'emplacement des écopoints. Cela pourrait aussi permettre au CC de juger de la pertinence de l'offre déjà en sa possession provenant, à notre connaissance, d'une entreprise n'ayant pas une large expérience dans la gestion et le traitement des déchets.

Gérard Gremaud (PSLT) signale que le rapport et le règlement qui nous sont proposés ont généré des discussions intenses au sein de notre groupe. C'est un sujet que l'on a regardé avec beaucoup d'intérêt. Ces discussions se sont concentrées essentiellement sur deux aspects : 1) les aspects financiers ; 2) les aspects environnementaux.

Sur les aspects financiers, vous avez vu qu'il y a la taxe de base, la taxe au sac et une part d'impôt. La question que tout le monde se pose finalement est de savoir si, avec le nouveau système, l'on va payer plus ou moins qu'avec l'ancien système. Il est très difficile de faire cette estimation pour différentes raisons. La première raison est que différents points de ce financement ne sont pas indépendants mais au contre reliés les uns aux autres et cela a une influence sur le prélèvement. Ensuite, ces différents prélèvements sont aussi liés aux différents investissements que la commune devra consentir de manière volontaire pour les écopoints qui sont souhaités - et souhaitables - et cela a une influence sur la taxe. Ensuite, il y a d'autres investissements que la commune pourrait être amenée à consentir du fait de sa participation dans différents syndicats. Typiquement, on pense à la déchetterie. La situation telle qu'on la connaît aujourd'hui est qu'elle est déjà saturée à certains moments de la journée. Il est clair que l'on doit s'attendre à voir venir certains investissements de ce côté-là, qui pèseront aussi dans le système de financement. Finalement, nous sommes très soulagés de n'avoir pas vu dans les documents qui nous ont été remis un projet avec des conteneurs enterrés parce que cela augmenterait tout l'ensemble du système, en diminuant le service aux usagers. La collecte « porte à porte » est la solution la plus confortable pour les personnes concernées.

Le deuxième point qui a retenu notre attention était les aspects environnementaux. A ce niveau-là, un des effets du nouveau système est que l'on va favoriser le recyclage, ce qui devrait avoir pour corollaire une diminution de la quantité des déchets à incinérer. Par contre, ce qui n'est pas mentionné dans le rapport, c'est que l'on va augmenter de manière significative le nombre des allers et retours des usagers entre leur domicile et la déchetterie intercommunale de Cornaux. Si on fait un petit calcul, sachant qu'il y a 2'200 ménages dans la commune, qui se déplacent une fois par mois à la déchetterie, on arrive rapidement à des dizaines de milliers de kilomètres parcourus. Il n'est pas tout à fait convaincu que l'on va diminuer là les frais de transport des déchets.

En conclusion, il est très difficile de savoir aujourd'hui quel sera l'impact exact de ce nouveau système de financement que cela soit au niveau de ce que les ménages vont payer ou au niveau de l'impact global sur l'environnement. Néanmoins, une majorité du groupe salue l'introduction de cette taxe au sac et votera le rapport et le règlement.

Sabine Penaloza (ELT) signale que lors de sa séance de préparation, le groupe de l'Entente s'est penché sur le rapport du CC concernant la loi portant modification de la loi cantonale concernant le traitement des déchets et l'introduction de la taxe au sac.

Aucune remarque particulière n'a été relevée si ce n'est l'éventualité d'implanter des collectes d'écopoints, ce qui soulagerait le volume des déchets ménagers.

Le groupe a accepté à sa majorité d'entrer en matière s'agissant du nouveau règlement concernant la gestion des déchets.

Ted Smith (PLRT) signale que lors de sa séance de groupe du 1er novembre, le groupe PLR a étudié le rapport du CC au CG concernant la loi portant sur la modification de la loi cantonale concernant le traitement des déchets et l'introduction de la taxe au sac.

Nous partageons l'objectif global qui est de réduire le volume de déchets et de favoriser l'apport volontaire de déchets triés.

Le groupe regrette que toutes les options proposées conduisent au même résultat : le pollueur paie… mais le trieur aussi, et pas moins qu'aujourd'hui. Ce résultat n'est pas tant lié au choix du CC mais découle de la loi cantonale qui fixe la part de financement par l'impôt à 30% maximum, ainsi que le prix des sacs.

Le groupe est majoritairement favorable à une taxation par logement dont la gestion est plus simple et dont l'effet est favorable aux familles. Le groupe est majoritairement favorable à une part de financement par l'impôt de 30%. Au final, le groupe est unanimement favorable au règlement.

Une minorité du groupe regrette que l'augmentation de coût n'inclue pas, ou pas encore, une offre améliorée au travers d'écopoints. Cette démarche aurait permis de rendre l'augmentation de coût induite par le projet davantage acceptable.

Remo Siliprandi (PSLT) signale qu'hier soir s'est déroulée la séance du budget de la Châtellenie de Thielle. Il n'en fait pas partie mais il y était en tant que correspondant. Dès lors, il s'étonne que les membres du conseil intercommunal ici présents n'interviennent pas pour renseigner leurs collègues conseillers généraux. En effet, vous savez que seuls les plastiques durs seront récupérés par la Châtellenie alors que les plastiques alimentaires ne seront plus acceptés à la déchetterie et devront donc être mis dans les sacs payants, augmentant d'autant leur remplissage. Grosse montée d'adrénaline chez certains qui n'acceptent pas cette façon de voir les choses, qui arrivent comme par hasard au moment où les sacs deviennent payants. Jusqu'à la séance des comptes de la Châtellenie au mois d'avril 2012, le problème n'est pas résolu et nous espérons qu'il le sera du côté de la Châtellenie de Thielle car cela pose un sérieux problème.

Adriano Crameri (PSLT) aimerait faire un bref retour depuis la mise en place de la taxe causale des déchets en l'an 2000.

Jusqu'à l'introduction de la taxe dite « causale » en 2000, aucune taxe de déchets n'était en vigueur dans la commune. Tous les frais liés aux déchets, ordures ménagères et autres déchets étaient couverts par l'impôt. Lors de l'introduction de cette taxe « causale », la commune a

transféré ces coûts de l'impôt vers une taxe payée pour chaque personne domiciliée dans la commune. Il en était de même pour les entreprises et les utilisateurs du camping de La Tène.

En 2002, il s'est opposé à cette taxe par habitant car il ne s'agissait aucunement d'une taxe causale mais d'une taxe uniforme pour tous les habitants, ceux qui triaient leurs déchets et les autres qui mettaient tout à la poubelle. Il n'a pas eu gain de cause. Toutefois, le Grand Conseil a procédé à la modification de la loi et, maintenant, c'est la taxe au sac qui est au poids ou au sac, prévue par la commune.

Comme le rapport l'indique, le CC nous propose de couvrir à concurrence de 30% de frais par l'impôt, de passer à la taxe au sac de 2 francs pour 35 litres ainsi qu'une taxe par habitation.

Pour lui, la seule taxe véritablement causale est celle au poids, comme il est usuel pour bon nombre d'entreprises et dans quelques communes du canton. Celle prévue par le CC ne répond pas à la lettre à la notion de taxe « causale », la seule véritable étant celle où l'on paie les déchets au poids.

Au vu de ce qui précède, il va s'opposer au règlement et au rapport et, en temps voulu, lorsqu'un arrêté du CC sera publié, il étudiera la possibilité de le contester. D'abord parce qu'il ne correspond pas à la notion de causalité, comme déjà dit.

Concernant les sacs à acquérir, il va les utiliser que dès le jour ou un écopoint sera disponible à proximité de son domicile. Pour les déchets non incinérables, il va les apporter à la déchetterie, en attendant les écopoints.

Il motive sa position par les constatations suivantes :

A la planification financière présentée au CG le 5 novembre 2009, il était prévu pour la création d'un parc de conteneurs enterrés 200'000 francs en 2010, en 2011 et en 2012.

Par ailleurs, le rapport des comptes 2009 précise sous « Déchets urbains » : « Dans le domaine des investissements et conformément au programme de législature, une étude sur la création d'un parc de conteneurs enterrés est en route, avec l'ambition de réduire le coût des transports des déchets incinérables et de répondre aux exigences techniques de la collecte fixée par le département de la gestion du territoire dans le cadre de l'introduction de la taxe au sac, prévue pour début 2011. ».

Le budget 2010 prévoyait également 200'000 francs à ce titre et celui de 2011 400'000 francs. La prévision des investissements 2011 prévoit dans la rubrique « Collecte des déchets et écopoints », crédit à voter en 2011, 300'000 francs sur un montant de 1'000'000 francs et, au titre des prévisions 2012, 700'000 francs.

A ce jour, aucun crédit n'a été soumis au CG (alors que la presque totalité des communes ont déjà réalisé la pose de conteneurs, de Molok ou d'écopoints) et la commune de La Tène n'a pas encore demandé de crédit à ce titre, elle ne s'est même pas encore décidée sur les emplacements à choisir pour les écopoints et les conteneurs enterrés. Et nous sommes à quelques semaines de l'introduction de cette nouvelle manière de récolter des déchets. Ce n'est en tout cas pas aux habitants de la commune de subir les conséquences dues au retard du CC.

Au titre de conclusion, il confirme son opposition à la taxe qui n'est que partiellement causale tout en demandant au CC de nous soumettre un rapport qui réponde à la notion de causalité et qu'il ne mette en vigueur les nouvelles dispositions qu'à partir du moment où les écopoints seront utilisables par les habitants de la commune ou alors qu'il délivre aux habitants des sacs gratuits en attendant la mise à disposition des écopoints, dans le sens prévu par d'autres communes du canton.

Pour conclure, il refuse l'entrée en matière et du règlement et du rapport.

La parole n'étant plus demandée, le **président** met au vote l'entrée en matière qui est acceptée par 31 voix contre 1.

Le président passe à la discussion de détail du projet de règlement qui nous a été soumis, page par page.

Ndlr : seules les interventions sont indiquées.

- Page 5, art. 25 « Situations sociales et cas particuliers »

  Gérard Gremaud (PSLT) signale que l'on ne comprend pas très bien dans quels cas le CC tiendra compte de situations sociales défavorables ou de situations limites. Pour cette raison, nous proposons au CC de veiller aux modalités de cet article par une directive, un règlement interne ou par un autre moyen, sous forme écrite, car cet article pourrait être arbitraire puisque le CC peut changer et que différentes personnes pourraient traiter les demandes. Une personne pourrait présenter une situation qui serait traitée de différentes manières par le CC.

  Daniel Rotsch répond que dans toutes les mesures que le CC prend, il les prend au travers d'un arrêté qui traite de ce genre de modalités et il les suit. Il ne lui semble pas que le CC décide n'importe quoi. Il y aura de toute façon des traces dans le PV.

  Yanick Boillod (administrateur communal) ajoute que cet article 25 prévoit une délégation de compétences où le CC peut régler certains cas particuliers. Le CC agira soit par un arrêté général ou par le biais d'une décision sinon il pourrait y avoir recours contre le CC pour liberté de traitement ou ce genre de choses. Cet article est la base légale qui permet une délégation de compétences au CC de régler certains cas particuliers. S'il n'y avait pas de base légale, il ne pourrait pas prendre d'arrêté pour régler ces cas. Le fondement de cette clause est une reprise du règlement-type diffusé par le service des communes

  Maurice Binggeli (PSLT) n'est pas tout à fait certain que son intervention soit la place de l'art. 21 « Perception de la taxe de base » mais l'on parle d'écopoints, de taxe au sac. L'écopoint est un élément qui est intimement lié à la taxe au sac. On nous dit de trier, d'aller à Cornaux à vélo ou en voiture pour faire ce tri. Il y a quelque chose là qui n'est pas tout à fait correct. Il est d'accord avec l'idée d'une taxe au sac et que cela se fasse sur le territoire communal, mais il faudrait que l'on introduise la taxe au sac dès le moment où on aura des écopoints à disposition, répartis équitablement sur toute la commune. Cela demande une réflexion de savoir où cela figurera (art. 21 ou autre). D'ici là, il demande au CC soit de donner les sacs aux gens, soit de reporter la taxe au sac. Par la même occasion, il souhaite une interruption de séance.

  Daniel Rotsch a l'impression que cette disposition sera illégale du point de vue de la loi cantonale qui prévoit clairement l'introduction de la taxe au sac le 1er janvier. Par ailleurs, si l'on distribue des sacs tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas d'écopoints, c'est bonnet blanc, blanc bonnet, parce qu'il faudra bien que quelqu'un les paie. Si c'est la commune qui les achète et les distribue, il faudra qu'ils soient financés d'une manière ou d'une autre, peut-être en chargeant la taxe de base car il ne sait pas si l'on peut faire passer cela par l'impôt mais il n'y voit pas d'intérêt.

  - suspension de séance -

  Maurice Binggeli (PSLT) signale qu'après réflexion avec son groupe, il est ressorti que de décaler la loi, l'introduction de la taxe, est mission impossible. Faire payer par l'impôt les sacs que l'on va distribuer revient à peu près au même. Que nous reste-t-il à faire ? On s'est dit que l'on allait quand même essayer de faire pression sur le CC pour ne pas attendre le

mois de juin ou juillet de l'année prochaine pour que ces écopoints voient le jour. Il y a deux moyens de pression. Le premier est une insoumission de la population au 1er février si les écopoints ne sont pas posés : les déchets seront déposés devant l'administration communale. Le second, si au mois de juillet il n'y a toujours rien, on n'élira plus ce CC : d'autres seront certainement plus rapides à la tâche.

Daniel Rotsch aimerait, à la décharge du CC, préciser les choses. Au point de vue de la loi, les communes ne sont pas soumises à mettre des écopoints à disposition. Elles le « peuvent ». La variante du CC est d'en mettre à disposition. En termes d'écopoints, le CC était plus ou moins prêt, non seulement sur les emplacements sur lesquels ils seraient placés mais également sur la variante et le mandat de prestations qui ressort clairement de la réflexion. Dans les discussions au sein des institutions démocratiques, il a été choisi de se prendre un peu de temps et d'être sûrs de faire les choses de manière correcte. Ce souhait est tout à fait justifié. Les écopoints peuvent être en place relativement rapidement. Donner un délai est aujourd'hui impossible à dire mais on y travaille et ils seront mis en place de manière judicieuse. Comme toute installation qui génère des nuisances, il faut qu'ils soient loin des habitations, sur un terrain maîtrisé par le public, accessibles par les véhicules. Tout cela rend la chose relativement compliquée. Par contre, la loi est claire : on peut soumettre aux centres commerciaux l'idée des écopoints. Deux endroits sont déjà prévus dans ce sens-là. Les discussions sont en cours et cela devra être pris en compte.

Beat Pfefferli (PLRT) signale qu'hier soir nous avons eu une séance de la Châtellenie de Thielle qui s'occupe de la déchetterie et il a été décidé, pour régler le flux des véhicules, qu'un investissement de 40'000 francs sera fait pour l'amélioration du dépôt des déchets.

La parole n'étant plus demandée, **le président** met au vote le règlement qui est accepté par 31 voix contre 1.

Daniel Rotsch signale que le CC remercie cette Assemblée d'avoir accepté ce règlement tel quel, ce qui permettra à l'administration de se mettre au travail pour préparer l'application de cette taxe déchets dans les meilleures conditions.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 35'000 francs pour la construction d'un parcours Vita

Le conseiller communal **Michel Luthi** signale qu'il arrive parfois que l'on nous reproche gentiment de ne pas faire suffisamment, notamment dans le dicastère des sports, loisirs, culture, pour la population. Chacun connaît l'état de délabrement dans lequel se trouve la piste Vita actuelle de La Tène. Dès lors, s'est posée la question de savoir si on la désaffectait complètement ou si on la réhabilitait. Nous avons pensé qu'il était plus sage et plus intelligent d'offrir quelque chose de nouveau, en ordre, non seulement pour la population mais également pour les clubs sportifs, les écoles et le camping. La demande de crédit présentée ce soir va nous permettre d'effectuer ce travail.

Jürg Wunderlin (ELT), au nom de la commission financière, signale que cette dernière a étudié le rapport au CC lors de sa séance du mardi 25 octobre.

La commission soutient la construction de ce parcours Vita. Comme l'investissement financier sera léger, comparé avec les avantages qu'un tel parcours donne aux habitants, les membres présents ont accepté cet arrêté à l'unanimité et vous proposent de l'accepter également.

Il y avait aussi la question de la subvention de la Zurich mais il pense que le CC est encore en train de contrôler si cela est possible.

Michel Luthi répond que suite à la séance de la commission financière, nous nous sommes approchés de la Zurich assurances pour une demande de subvention mais, pour le moment, nous n'avons pas encore reçu de réponse. Ce n'est donc en tout cas pas négatif jusqu'à ce jour.

Jean-Luc Bulliard (ELT) signale que l'Entente de La Tène a débattu de ce point de l'ordre du jour lors de sa dernière séance de préparation.

D'une manière générale, ce projet est perçu de manière tout à fait favorable par les membres de l'Entente, ce d'autant plus qu'il se situera dans la zone de détente et de loisirs et constituera ainsi un attrait supplémentaire. De plus, un tel parcours est susceptible d'intéresser une large couche de la population.

Néanmoins, il a tout particulièrement été insisté sur l'importance d'un bon suivi au niveau de l'entretien, sachant que les précédentes pistes se sont dégradées très rapidement.

Vu l'humidité ambiante, certains ont même suggéré qu'il aurait peut-être été plus opportun, pour un coût un peu supérieur, de faire appel à une entreprise spécialisée qui aurait utilisé des matériaux peut-être plus adaptés à cette situation.

Malgré ces quelques réserves, les membres de l'Entente de La Tène ont accepté l'entrée en matière, de même que le crédit demandé à l'unanimité.

Pascal Perret (PLRT) signale que c'est à l'unanimité des membres présents lors de la séance de préparation tenue ce mardi 1er novembre que le PLRT a décidé d'accepter l'arrêté concernant la demande de crédit dont il est question ici.

Alors que l'on ne cesse de parler de surpoids et d'obésité ainsi que du manque d'exercice physique de tout un chacun, la construction d'un parcours Vita dans le bois de La Tène, comprenant la réhabilitation de la piste existante, ne peut être que saluée. Vous, lui, du sportif du dimanche à celui déjà bien entraîné, chacun pourra y trouver son compte. Les clubs sportifs et les écoles y trouveront également un terrain d'exercices adéquat car ce parcours viendra compléter les autres infrastructures sportives à La Tène.

S'agissant des considérations financières, la dépense pour l'aménagement, estimée à quelque 35'000 francs, ne paraît pas exagérée si l'on considère les effets positifs (mais non chiffrables !) sur la santé des utilisateurs. Le montant de 10'000 francs prévu au titre des indemnités et du matériel pour un effectif de 50 personnes de la PCi est plus que raisonnable.

Quentin Estève (PSLT) signale que lors de sa séance de préparation du CG, le groupe socialiste a pris acte de ce rapport et a décidé d'accepter le projet d'arrêté.

Néanmoins, nous attendons impatiemment la réponse de la commune concernant le financement de la Zurich car nous souhaitons qu'elle mettre la main à la poche. Comme il est écrit sur leur site, la Fondation parcoursvita est responsable de la direction stratégique des parcours Vita.

Mandatée par la Fondation parcoursvita, la fondation suisse pour la santé Radix assure l'exploitation opérationnelle des parcours ainsi que le soutien des organismes responsables locaux. Ces derniers, comme les communes, s'occupent de l'entretien courant. Zurich Compagnie Assurances SA, en tant que marraine éponyme, met à disposition les moyens financiers.

C'est pourquoi le groupe socialiste acceptera cet arrêté mais souhaite cependant que le CC demande à la Fondation de participer financièrement à ce projet.

Adriano Crameri (PSLT) est quelque peu surpris de la déclaration de Michel Luthi qui dit que, depuis la commission financière, il a été demandé à la Zurich assurances si elle octroyait des subventions, alors qu'en commission financière il nous a été déclaré que la demande avait été faite mais sans succès. Il se demande où on va si d'une fois à l'autre on change d'opinion.

Toutefois, s'il est d'accord avec la demande de crédit, il aimerait rappeler qu'il y a eu un jugement du Tribunal fédéral concernant des indemnités qui ont été payées pour des travaux similaires et que des communes ont dû rembourser. Il faudrait donc bien se renseigner pour que l'on ne soit pas dans l'illégalité parce que le personnel de la PCi fait ce travail et est indemnisé.

Michel Luthi pense qu'Adriano Crameri a mal compris son intervention lors de la commission financière. Nous nous sommes renseignés auprès de Radix, mandataire de la fondation Vita pour cette subvention, qui a dit qu'il ne mettait pas d'argent à disposition. Ensuite, nous nous sommes approchés de la Zurich assurances, qui est une autre entité, même si peut-être ils font partie du même groupe. On attend donc maintenant une réponse de la Zurich.

Pour répondre à la suite de la question, **Michel Luthi** informe que ce parcours a été validé par la fondation Vita, via son mandataire Radix. Il y a des gens qui viennent constater si tout est en ordre et si cela est conforme à ce qu'ils attendent. On a donc l'assurance que ce qui va être fait le sera en respectant certaines normes.

Serge Girardin (ELT) signale que voilà un projet de très mauvais présage. Les finances communales sont-elles si mauvaises que nous allons devoir nous serrer la ceinture et perdre du poids ? Allons-nous devant une cure d'amaigrissement ? Pas sûr, au vu des 35'000 francs, moins quelques subventions que nous espérons, que nous allons dépenser ce soir.

Mais c'est pour la bonne cause ! Un esprit sain dans un corps sain. Cette citation est extraite des Satires (la Dixième) de Juvénal. Cependant, ses cinq mots (*n.d.l.r. : mens sana in corpore sano*) ont été détournés de leur sens premier. En effet, le poète voulait dire que l'homme, s'il est vraiment sage, ne doit demander que la santé de l'âme avec celle du corps. « Orandum est, ut sit mens sana in corpore sano » (« Il faut prier afin d'obtenir un esprit sain dans un corps sain ») est la citation complète. Maintenant, on l'utilise pour engager à cultiver aussi bien le moral que le physique, les études ou le travail que le sport. On ne peut vivre avec l'un sans l'autre.

Maintenant, il encourage le moral des troupes et surtout la voirie pour l'entretien, qui va coûter la bagatelle de 5'000 francs par année, de ce parcours Vita. Pour rappel, on a eu par le passé deux parcours Vita qui, en l'espace de deux ans, se sont trouvés dans un état de décrépitude totale. S'il n'y a pas d'entretien, il ne sert effectivement à rien de voter ce crédit ce soir.

Mais Juvénal disait aussi : Panem et Circenses, du Pain et des jeux !

Eh oui, pour ne pas tomber dans notre réalité affligeante, il est préférable de se voiler la face avec un peu d'hédonisme et de culturisme.

Même si ce projet est populaire, il ne répond toujours pas à nos impératifs financiers et à rendre nos esprits plus sereins.

Donc, il continue à s'insurger sur notre rigueur comptable.

Facit Indignatio versum, l'indignation fait jaillir le vers ! Il devait être bien ce Juvénal !

Il faut bien un empêcheur de dépenser en rond ! Tout dépendra de la future piste Vita.

Adriano Crameri (PSLT) signale que nous continuons de penser que Radix est mandaté par la Zurich parcoursvita et doit appliquer ce qu'elle dit et fait. Il ne comprend pas toutes ces histoires.

Remo Siliprandi (PSLT) rappelle, pour ceux qui ont la mémoire courte, et il y en a beaucoup dans cette salle, que l'on a fait les parcours Vita, à l'époque, avec les sociétés locales, qui n'ont pas coûté un franc à la commune et il est vrai, comme l'a dit Serge Girardin, qu'ils ont été rapidement décrépis, si l'on peut parler ainsi, parce que ces parcours n'étaient malheureusement pas soignés. Voilà le problème ! Les parcours Vita qu'il voit aujourd'hui sont faits pour des gens qui sont peut-être moins à la hauteur qu'à l'époque, parce qu'il s'agit de prendre des chemins courants. Tout le monde peut le faire, nous aussi ! Nos parcours à nous étaient vraiment des parcours de santé, qui avaient été à l'époque approuvés par, pour ceux qui l'ont connus, Edmond Quinche, responsable sur le plan cantonal au niveau de la gymnastique, qui a comparé notre sol à une piste finlandaise. Il ne faudrait pas l'oublier, comme l'a suggéré un collègue tout à l'heure, parce que ce sol a gardé toute son élasticité. Il a même encore des écrits chez lui ! S'ils ont été détériorés, c'est parce qu'ils n'étaient pas entretenus.

La parole n'étant plus demandée, le **président** met au vote l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Le **président** met au vote l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Michel Luthi remercie le CG au nom de tous ceux qui pourront dorénavant s'adonner à ce sport dans de meilleures conditions qu'actuellement.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la participation au financement du skatepark de Colombier et l'adhésion à l'Association Skatepark du Littoral Neuchâtelois

Le conseiller communal **Michel Luthi** signale que le rapport est assez complet. Il attire cependant l'attention sur cette demande un peu particulière en ce sens qu'elle émane de la COMUL. Il s'agit d'un projet qu'il convient d'examiner sous un angle régional et non pas local. Du moment où nous faisons partie de la COMUL, nous avons aussi le devoir d'appuyer des projets qui se discutent et qui sont soumis aux Législatifs des 12 communes. Les ¾, si ce n'est plus, se sont déjà déterminés positivement sur cet objet.

Jürg Wunderlin (ELT), au nom de la commission financière, signale que cette dernière a étudié le rapport du CC lors de sa séance du mardi 25 octobre.

La commission soutient cette approche de réunir les forces dans le cadre de la COMUL pour des investissements pareils et espère que notre commune profitera aussi une fois du même soutien pour un projet qui se réalisera dans notre région.

Les membres présents ont accepté cet arrêté à l'unanimité.

Michel Montini (PLRT) signale que dans sa séance de l'avant-veille, le groupe PLRT a pris connaissance du rapport et va soutenir majoritairement ce projet qui comprend non seulement la solidarité intercommunale mais qui prend aussi en compte de manière équilibrée le principe du coefficient d'éloignement. Nous ne sommes effectivement pas à côté de Colombier, mais pour ce genre de projet, il faut aller de l'avant et nous considérons qu'il y a lieu de le soutenir.

Sylvie Fassbind (PSLT) signale qu'heureusement que les jeunes sont là pour mettre un peu d'animation dans nos cités. Dommage toutefois que les autorités prennent certaines mesures pour les empêcher de s'exprimer, de jouer et profiter de leurs loisirs. La cour de récréations de notre école a été interdite de jeux et de rencontres, ce qui nous amène à devoir envisager

d'envoyer nos jeunes ailleurs, là où ils ne dérangent pas. Quelle spécificité : sans cris, sans rires, sans bruit de trottinettes, de rollers ou de skates.

D'ailleurs, à ce propos, le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport concernant la création d'un skatepark à Colombier et à l'adhésion de l'association. Certains pensent, un peu tard, que ce projet aurait pu se faire dans les environs pour éviter à de très jeunes ados, de 10 à 12 ans p.ex., de devoir se déplacer à l'Ouest de la ville de Neuchâtel, plus précisément à Colombier, mais il fallait y penser un peu plus tôt. Ce projet, qui doit rencontrer l'approbation des 12 communes, est intéressant car il émane d'une concertation et d'une réflexion intercommunale et régionale. Il doit être soutenu et le groupe socialiste le soutiendra. Il s'agit aussi d'une installation technique, de pros, ce qui rassure certains.

D'un point de vue financier, le subventionnement envisagé est raisonnable et le coût de l'entretien également. Le projet est de bon aloi et intéressant. C'est donc à sa quasi-unanimité que le groupe socialiste approuvera ce rapport en espérant que le projet se concrétisera rapidement et autorise le CC à adhérer à l'Association Skatepark du Littoral Neuchâtelois. Nous osons espérer que d'autres projets allant en ce sens se concrétiseront à l'avenir.

Nous souhaitons toutefois savoir ce qu'il advient du skatepark de Neuchâtel et que ce qu'il se passera si une des douze communes devait refuser d'adhérer à ce projet.

Michel Luthi répond que le skatepark de Neuchâtel existe et que c'est à la Ville de décider si elle va le désaffecter ou pas mais il est en activité. Quant à la 2e question, d'après ce que l'on sait, vraisemblablement qu'aucune commune ne refusera ce projet. Les avis sont positifs dans toutes les communes. Il ne reste que quelques Législatifs qui doivent encore se prononcer.

Joao de Almeida (ELT) signale que ce lundi 31 octobre 2011, lors de la préparation du CG, l'Entente de La Tène a étudié ce point de l'ordre du jour (rapport du CC au CG concernant la participation au financement du skatepark de Colombier et l'adhésion à l'Association Skatepark du Littoral Neuchâtelois).

Après un tour de table, nos membres présents se sont posés quelques questions et ont fait des remarques.

Pourquoi n'avons-nous pas fait un sondage auprès de nos jeunes (p.ex. à l'Espace Troglodyte) pour avoir une idée de l'intérêt à ce skatepark, surtout à Colombier, commune située à l'extrémité de la nôtre ?

19'824 francs, voire plus 3'398.40 francs par année, vu les finances de notre commune et certainement une fréquentation minime par nos jeunes Laténiens, il nous semble qu'il serait plus judicieux de dépenser cet argent pour une amélioration en continu de nos places de jeux : la fréquentation y est certainement bien supérieure.

Pourquoi vouloir participer pour le skate ? Pour notre future piste Vita, l'on se débrouille bien seuls ! Pourquoi pas aussi une participation de la COMUL ?

Après toutes ces remarques et questions, nous avons décidé d'accepter à une petite majorité des membres présents ce rapport à l'OJ, plus par solidarité que d'utilité par nos concitoyens.

Francis Boss (PSLT) signale que la position qu'il va défendre maintenant est une position personnelle. S'il comprend et soutient le souci de notre commune d'offrir à nos jeunes des installations ludiques agréables, il sera ce soir opposé à ce crédit pour différentes raisons.

Le canton compte actuellement un skatepark professionnel dans les anciens abattoirs de La Chaux-de-Fonds (payant) et les résidus d'un situé près de la Maison du Plongeur à Neuchâtel.

La pratique du skate est principalement le fait des jeunes dès 10 ans sous forme d'un jeu et pas immédiatement comme sport. Il est donc important qu'ils puissent se rendre au skatepark facilement. Il existe à Cornaux un skatepark construit par quelques parents d'enfants à côté du stade de foot, région absolument inhabitée. Malheureusement, si la place goudronnée est encore en parfait état, les engins sont dans un triste état, à la limite même dangereux et pourtant ils sont encore fréquemment utilisés par les enfants du village. Dans ces conditions, il lui semble qu'un groupement des communes de Saint-Blaise, La Tène, Cressier et Cornaux pourrait à moindres frais remettre en état ce skatepark en lui laissant sa vocation de place de jeux. De plus, il est plus simple d'accès pour des enfants et laissons les villages de l'Ouest de Neuchâtel créer le skatepark de Colombier qui est beaucoup plus facile d'accès pour eux que pour nous, communes de l'Est de Neuchâtel. La charge résultante pour notre commune ne dépasserait en tout cas pas les frais à engager pour Colombier et les frais d'entretien se monteraient à quelques centaines de francs par année. Faut-il absolument qu'une place de jeux soit éclairée une partie de la nuit ? Pour ces différentes raisons, il n'entrera pas en matière pour l'adhésion au Skatepark du Littoral.

Daniel Jolidon (ELT) signale qu'en étudiant et en analysant ce rapport et l'arrêté, il a gardé en mémoire le chiffre de la construction, soit un demi-million de francs, qui va être investi pour une place en béton pour un sport de riches. Il a passé 2 ou 3 fois à Neuchâtel pour voir comment fonctionnait le skatepark. Il y avait une 10aine de jeunes de 10 ans en trottinette et 4 adolescents qui fumaient des pétards. Il s'est demandé si la COMUL avait envisagé de faire quelque chose de mobile plutôt que de fixe, à moindres frais, qui permettrait, si l'endroit n'est pas idéal, d'en changer. Il voit mal des jeunes de 10 ans, prendre le bus jusqu'à Neuchâtel puis le Littorail jusqu'à Colombier et revenir. Peu de parents les laisseront faire cela l'après-midi après l'école.

Mis à part cela, les 20'000 francs que l'on va mettre l'année prochaine si ce projet est accepté représentent à peu près les subventions qui sont données à toutes les sociétés sportives de La Tène. Il trouve cela disproportionné. Avant de lancer le projet, il aurait fallu demander notre avis et celui des jeunes. Le projet aurait certainement été moins grand, moins onéreux et plus efficace.

Par ailleurs, il a lu ou entendu à la radio que Neuchâtel va garder son skatepark. Il est fort probable que les jeunes de Neuchâtel y resteront et il se réjouit de voir la fréquentation du site de Colombier.

Enfin, il aimerait savoir ce qu'il adviendra de cette installation si l'association n'existe plus.

Michel Luthi rappelle que la commune de Marin-Epagnier, à l'époque, avait adhéré à la COMUL, association de communes, qui a pour but d'étudier des projets communs régionaux et non pas locaux. Si chaque commune vient avec des questions telles l'éloignement ou le nombre de participants, il ne voit plus l'utilité d'en faire partie parce que l'on ne pourra plus rien décider ou faire.

Les jeunes, par le parlement des jeunes de Neuchâtel, ont été associés à ces travaux et ont été partie prenante. On ne peut pas dire quelle est la population qui va se déplacer à Colombier mais on peut supposer que si ce skatepark s'était fait du côté de Saint-Blaise, p.ex., certainement que les questions que l'on se pose ici, les gens de Cortaillod, Bevaix ou Auvernier les auraient également mises sur le tapis.

La question que l'on devra se poser, en termes de projets, sera de savoir si cela vaut la peine de le faire, si les gens sont d'accord de travailler sur un plan régional ou si chacun garde ses prérogatives locales. Nous avons étudié ce projet durant 3 ans et demi, ce qui est long, et si chacun veut défendre son bout de steak, cela se complique.

Si l'association était dissoute, le skatepark existera vraisemblablement toujours. Même si Neuchâtel garde le sien, on peut parier que dès qu'il y aura une nouvelle installation à Colombier, les gens de 10, 12, 16 ans et les adultes, vont rapidement s'y déplacer. Chez nous, dès qu'il faut faire quelques kilomètres, c'est la mer à boire. Quand on va skier au Valais, on ne parle pas tellement de distance parce que l'on a envie d'y aller et que cela nous fait plaisir. Il y a des moyens de transports qui nous mènent jusqu'à Colombier, ce qui n'est pas le bout du monde pour ceux qui ont vraiment envie de faire du skate.

On nous a parlé de Cornaux mais personne n'est jamais venu avec une idée communautaire de construire un tel skatepark de ce côté-là. Si on a une idée, il ne faut pas attendre qu'il y en ait une autre sur le marché pour amener celle-ci. Il faut aussi voir ce qu'il se passera dans le cadre des fusions. S'il y a fusion dans l'Entre-deux-Lacs, il est possible qu'il y ait un skatepark de ce côté-là, pourquoi pas, mais pour le moment on n'en est pas là.

Ce qui l'interpelle, c'est la façon dont on n'arrive pas à appréhender les problèmes régionaux. On continue de discuter localement et c'est dommageable. S'il faut venir chaque fois que l'on a un projet devant les CG pour savoir si on peut aller dans ce sens-là, cela nuirait au bon fonctionnement de la COMUL. Finalement, supprimons la COMUL et si trois communes ont envie de faire quelque chose ensemble, elles le feront. Une réflexion à ce sujet devrait être faite.

Remo Siliprandi (PSLT) se demande si l'on est sûr de notre affaire. Lorsque Xamax était encore pris au sérieux, on a refait le stade de La Maladière et il était prévu d'aller jouer à Colombier, avec des tribunes tubulaires, un éclairage provisoire qui aurait été fait en fonction de la ligue nationale, etc. Il y a eu un refus catégorique de tous les habitants des quartiers concernés. Il est curieux que tout à coup on puisse aller mettre là un sport, le skate, qui est bruyant de par les roulettes. Curieux également que l'on puisse aller à Colombier alors que Xamax, qui était alors en Coupe d'Europe, ne pouvait pas y aller. Cela aurait fait moins de bruit.

Jean-Jacques Masson (PSLT) ne sait pas si vous avez des enfants ou des petits-enfants qui font du skate mais c'est son cas. Les skateurs ne trouvent pas grand-chose ici au niveau des équipements à tel point que ses petits-fils vont, quand ils le peuvent, jusqu'à Lausanne pour avoir des installations adéquates. Il y a bien quelque chose à Neuchâtel mais c'est assez limite.

En termes d'accès, quand on parle de la gare de Cornaux, il ne peut pas imaginer qu'on envoie des gamins de 10 ans de Marin à Cornaux. C'est plus simple d'aller à Colombier. Il faut aussi dire que ce sport n'attire pas que des enfants de 10 ans. Il y a aussi des jeunes adultes ou des adolescents de 15 ans pour qui les déplacements ne posent pas trop de problèmes.

On a parlé qu'il s'agissait d'un sport de riches mais n'est-ce pas dû à la pauvreté des installations ?

Dans un autre domaine, lorsqu'il s'est créée une piste cyclable entre Marin et Wavre, parce que l'endroit était dangereux et que peu de monde s'y aventurait, maintenant elle est utilisée parce que l'infrastructure crée le besoin. Il est persuadé que si l'on a une installation qui corresponde à quelque chose qui est vraiment efficace, cela va faire un appel d'air, créer l'occasion et donner la possibilité à ceux qui aimeraient pratiquer un sport ailleurs que dans un endroit où l'on fume des pétards, le projet de Colombier est la bonne réponse à une demande précise.

Sylvie Fassbind (PSLT) aimerait préciser, par rapport au bruit, que tout est prévu pour réduire les nuisances sonores. Le prix global de l'installation en tient compte. De plus, les skateurs ne prennent pas seulement les transports publics mais se rendent aussi sur place en skate.

La parole n'étant plus demandée, le **président** met au vote l'entrée en matière qui est acceptée par 27 voix contre 5.

Le **président** met au vote l'arrêté qui est accepté par 28 voix contre 4.

Michel Luthi, à titre personnel, est surpris qu'il y ait autant de remarques négatives lorsqu'il s'agit de faire quelque chose pour la jeunesse. Tout le monde réclame à corps et à cris que l'on fasse quelque chose pour la jeunesse et pour le sport.

Ceci dit, il remercie l'Assemblée d'avoir accepté notre participation et notre adhésion à ce skatepark.

8. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général s'agissant de la ligne de transports publics 21.030 Le Landeron et Marin, exploitée par l'entreprise CarPostal, après la période d'essai de 3 ans

Le conseiller communal **Daniel Rotsch** signale que le rapport est assez complet. Il précise que le projet était d'étendre cette ligne en courses du samedi, à la condition que les communes les financent elles-mêmes. Il semblerait que la demande ait été considérée. Cela reste à confirmer mais l'on va dans la bonne direction.

Daniel Jolidon (ELT) avait l'impression que l'on payait une prestation, c'est-à-dire une course, peu importe ce que met à disposition le fournisseur de la prestation, qui se vendait à peu près à 33'000 francs. Il voit dans les perspectives d'évolution que si l'on veut ajouter une offre supplémentaire, le fournisseur de la prestation doit acheter un véhicule et cela coûterait 98'000 francs. Tout fournisseur, c'est en tout cas comme cela dans le privé, fournit toujours la même prestation. Ce qu'il a de moins pour la fournir, c'est son problème mais il ne va pas facturer trois fois plus cher. Il va peut-être adapter la prestation à 35 ou 40'000 francs pour pouvoir absorber les demandes supplémentaires faites. Comment la justification a-t-elle été faite de passer de 33 à 98'000 francs pour une course supplémentaire ?

Daniel Rotsch répond que l'offre est actuellement très serrée. On ne peut pas se permettre d'ajouter de nouveaux arrêts, ceci dans le souci de respecter les horaires. Si cela devait être le cas, on passerait de 1 à 2 véhicules, respectivement de 1 à 2 chauffeurs. On comprend alors que la prestation prendra un autre aspect en termes de coûts mais pour l'instant la question ne se pose pas. Si l'on veut ajouter des paires de courses durant la journée, avec le véhicule à disposition, ce n'est pas possible. Si l'on ajoute des courses, des arrêts et si l'on veut respecter les horaires, il faudra aussi ajouter un véhicule, ce qui engendrera forcément des coûts supplémentaires. La situation précise du moment le déterminera.

La parole n'étant plus demandée, **le président** met au vote la prise en compte du rapport d'information du Conseil communal au Conseil général s'agissant de la ligne de transports publics 21.030 Le Landeron et Marin, exploitée par l'entreprise CarPostal, après la période d'essai de 3 ans, qui est acceptée à l'unanimité.

9. Motions et propositions

Aucune.

10. Interpellations et autres questions

Question d'**Eric Flury**, au nom du parti socialiste, relative aux pédalos de La Tène :

« Situation

Plusieurs personnes et entité ont connu des déboires avec le nouveau loueur de pédalos de la baie de La Tène, en particulier en matière d'accueil discourtois. Ainsi, il a été rapporté que des enfants ont dû entendre leur grand-mère se faire traiter de vieille qui pourrait un peu se remuer. Il semblerait aussi que ce nouveau bailleur ait repris cette affaire en se contentant de jouir des actifs et en ignorant simplement les engagements pris par le prédécesseur et dont il devenait garant en acquérant ce commerce. Ainsi, tous les jeunes détenteurs de bons pour une location de pédalos que leur procurait le passeport-vacances pour les jeunes (PVJ) se sont vu refuser ce droit en essuyant, pour certains d'entre eux, des sarcasmes déplacés. Alerté, le comité du PVJ a contacté ce commerçant par le biais d'une de ses membres. La discussion qui en a découlé a été qualifiée de difficile et de désagréable. Afin de ne pas prétériter les jeunes vacanciers, le comité a finalement décidé de faire le deuil de la convention en vigueur et, pour cet unique été, de conclure un autre contrat qui fixait à 5 francs le prix que rembourserait PVJ pour chaque bon utilisé pour une promenade en pédalos à La Tène. On notera que PVJ n'a rencontré aucun problème avec les autres bailleurs de pédalos du Littoral.

Constatation

Après avoir vécu plusieurs années sombres en matière d'accueil, le splendide site de La Tène connaît depuis quelque temps un véritable renouveau pour ce qui est de la qualité de l'accueil des visiteurs. Il nous paraît tout à fait indésirable que le comportement inadéquat d'un commerçant mette en péril la réjouissante bonification qu'a connu ce site récemment.

Enoncé de nos interrogations

1. *Le CC a-t-il eu vent de ces faits ?*
2. *Sachant que ce dernier est au bénéfice d'une concession qui le lie à l'Etat et non pas à la commune, dans quelles mesures le CC peut-il intervenir auprès du locataire de pédalos afin de sauvegarder au mieux le désormais excellent accueil qui s'est généralisé sur le site de La Tène ?*
3. *Les avantages apparaissant assez clairement dans ce qui précède, quels seraient les inconvénients pour notre commune d'acquérir cette concession et de l'exploiter, par exemple à travers l'accueil du camping ou en le confiant à une personne fiable qui serait donc appelée à nous rendre des comptes sur sa gestion ?*

Nous remercions le CC pour les réponses circonstanciées qu'il apportera à nos interrogations. ».

Michel Luthi répond négativement à la première question.

A la deuxième question, il signale que vraisemblablement, en l'état actuel, on ne peut rien faire par rapport à la première phrase de la *Situation « Plusieurs personnes et entité ont connu des déboires avec le nouveau loueur de pédalos de la baie de La Tène, en particulier en matière d'accueil discourtois. »* parce que l'on ne sait pas de qui il s'agit, personne ne s'étant annoncé,

combien il y en a et de quel degré de discourtoisie il s'agissait. Ces pédalos relèvent d'une affaire privée et on voit mal la commune, en l'état actuel des choses, aller interpeller cette personne et lui demander d'être plus polie avec ses clients. Si cela est vrai, c'est regrettable mais on ne peut pas intervenir, sans preuve, sans être certains que ces faits ont eu lieu. Si l'on avait des plaintes au niveau de la commune, si on savait qui se plaint et dans quelle mesure, on serait obligé d'intervenir mais pour le moment nous n'avons reçu aucune remarque à ce sujet.

La troisième question parle des avantages qu'il y aurait à acquérir cette entreprise. Pourquoi pas ? Tout reste ouvert. En l'état actuel des choses, personne n'est venu nous faire une offre de reprise de ces pédalos mais il se pourrait qu'à l'avenir, si l'occasion se présentait - il faudra encore en discuter - que l'on voit dans quelle mesure il serait possible de reprendre cette affaire. Pour le moment, l'Etat ne semble pas encore très au clair de savoir comment cette concession a été attribuée. On attend des nouvelles mais ce n'est pas quelque chose qu'il faut exclure d'emblée.

Question d'**Emmanuel Rieder** (PLRT) relative aux nuisances sonores subies par les zones d'habitation en bordure des zones d'activités des Champs-Montants :

« Lors de leur ouverture à la construction, les zones mixtes et d'activités économiques occupées aujourd'hui par Manor, Jumbo, Autotechnique ou encore la station Hypromat ont fait l'objet d'une réglementation particulière quant aux possibilités de construction mais aussi quant aux degrés de nuisances acceptables. Ainsi, ces zones sont affectées d'un degré de sensibilité au bruit de niveau III. Dans leur voisinage immédiat, la zone d'habitation de la Cité-Martini est affectée d'un degré de sensibilité au bruit de niveau II.

Le trafic et les activités développées dans ces zones mixtes et d'activités sont fréquemment évoqués par nos concitoyens. Il n'est pas rare que certains débordements ou exagérations soient relevés et signalés aux autorités compétentes. Malheureusement, une partie de ces interventions reste lettre-morte. L'absence de réponse ne signifie cependant pas que le problème a disparu.

Dans ce contexte et afin de pouvoir démonter le respect des différents règlements de zone, le CC est-il en mesure de faire procéder à des mesures de bruit en bordure des zones mixtes et d'activités économiques, notamment là où elles jouxtent la zone d'habitation ? ».

Daniel Rotsch signale que la question est très précise. Le fait de pouvoir faire des mesures est possible mais il faut savoir plusieurs choses.

La zone de sensibilité de bruit III qui touche le secteur de Manor Jumbo est identique de l'autre côté de la rue des Indiennes et pour une partie de la Cité-Martini. Nous connaissons la difficulté des zones mixtes (d'habitations ou proches des activités économiques ou industrielles), nous en avons plusieurs, p.ex. du côté de la gare, où l'on a le CIA d'un côté et des habitations de l'autre. Des mesures ont déjà été faites dans le cadre d'une étude du plan spécial Jumbo et il en ressort que le bruit se fait principalement par l'autoroute. Il est évident qu'il y a parfois des bruits de « pointes » mais ces mesures ont été faites. Dans le cadre du projet tel que présenté, les immissions de bruit ne dépassent pas les valeurs légales. Faut-il refaire des mesures de bruit ? Pourquoi pas, mais il faudrait qu'elles aboutissent à quelque chose d'autre de ce qui a déjà été fait.

Le président rappelle la 3e question d'Adriano Crameri restée en suspens s'agissant des travaux du chemin du Chenevier.

Daniel Rotsch rappelle que dans le rapport du CC de l'époque, il était prévu que les travaux soient synchronisés avec la Châtellenie de Thielle, qui avait déjà effectivement voté un crédit de

75'000 francs en 2009, mais il s'est avéré que ce crédit était finalement insuffisant. Il a donc fallu demander un supplément de crédit pour entreprendre ces travaux de manière plus efficace et plus sérieuse, ceci sans mettre en doute le syndicat. On l'a beaucoup regretté du côté du CC car cela a mis à mal ce que l'on voulait faire dans le cadre de ces travaux parce que l'on ne voulait pas que ce secteur soit ouvert par deux fois, d'autant plus que c'est une fouille conséquente, raison pour laquelle la demande de crédit était insuffisante, et que le calendrier a fait que les travaux n'ont pas pu se faire simultanément. Il est vrai que l'on aurait pu générer des économies au niveau des installations de chantier.

Sylvie Fassbind (PSLT) aimerait rappeler la question du groupe socialiste du 11 décembre 2008 sur la *possibilité de créer, en tout cas de dénommer, très prochainement une rue, une place, un parc voire toute autre site de la commune « du 24 février », pour marquer la fusion, qui est un événement dont il faudra se souvenir*, etc. Le CC avait alors répondu que cette question sera revue en même temps que la dénomination des salles de l'Espace Perrier. Sachant que les salles de l'Espace Perrier ont été renommées, elle aimerait savoir ce qu'il advient de sa question.

Le président signale que la réponse, oubliée depuis lors, trouvera une réponse lors de la prochaine séance du CG.

11. Lettres et pétitions

Aucune.

12. a) Communications du Conseil communal

Roland Walther informe le CG, qu'à la suite de deux séances avec le BLS, celui-ci, suite à une demande écrite du 27 juillet de cette année, a demandé au CC de réactualiser le parking P&R qui se trouve à l'Ouest de la rue de la Gare. Certains d'entre vous auront remarqué que 18 places ont été repeintes. Un arrêté permettant ceci a été signé par le CC. Dès le mois prochain, un horodateur sera posé et il sera possible de parquer sa voiture pour prendre le train, chose qui avait été demandée par certains d'entre vous il y a un peu moins d'une année.

Michel Luthi informe le CG concernant la circulation et la mobilité douce. Un projet de passerelle est prévu par-dessus la rue des Sors, permettant de se diriger du côté de Wavre. Nous avons pris contact avec tous les partenaires intéressés à ce projet, notamment les propriétaires fonciers. Les deux derniers que nous avons vu sont le SAT et l'OFROU. Ils nous ont confirmé que ce projet était tout à fait faisable. Ils attendent maintenant de notre part un avant-projet parce que nous n'avons qu'une étude préliminaire sur laquelle nous nous sommes basés. L'OFROU nous a également informés, au niveau des travaux autoroutiers, prévus pour 2014-2015, qu'ils seraient avancés en 2013, ce qui fait que nous sommes un peu sous pression avec ce projet de passerelle parce que nous devons déposer cet avant-projet au début 2012. L'OFROU devra savoir où la passerelle passera précisément car il souhaite qu'elle soit construite en même temps que ses travaux. Nous devrons nous activer sur ce problème au cours des prochains mois de façon à ne pas, même s'il s'agit d'une autoroute, « louper le train ».

b) Communications du bureau du Conseil général

Le président annonce le mariage de Merryl Bernard, administratrice adjointe, le 21 octobre dernier, qui s'appelle maintenant Merryl Dellea. Elle attend un heureux événement et nous lui

souhaitons tous nos vœux de bonheur.

13. Divers

Daniel Jolidon (ELT) signale que, avec le brouillard de novembre et Noël qui approche, le loto de l'Entente se déroule tous les premiers samedis du mois de novembre à 14 h 30. On offre aux parents la possibilité de se libérer de leurs enfants durant 2 heures pour aller voir les nouveaux magasins du NMC, p.ex. La seule condition est que chaque enfant puisse jouer seul donc qu'il connaisse les chiffres jusqu'à 90 et qu'il vienne avec un petit cadeau. Il y a chaque année un super prix pour la « royale » : l'année passée il s'agissait d'un petit ordinateur portable. Si vous avez des connaissances qui veulent se séparer de leurs enfants pendant 2 heures, on s'occupera de tout.

La parole n'étant plus demandée, le **président** clôt la séance à 23 h 00.

La rédactrice du PV,

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :	Le président,	La secrétaire,
	N. Krügel	M. Dubois Passaplan